

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

PARCOURS DU PATIENT

Démarrage des travaux pour un nouveau dossier patient informatisé (DPI VD)

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil quatre décrets portant sur le financement et la gouvernance des travaux d'implémentation du nouveau Dossier patient informatisé (DPI VD). Ce projet majeur, porté conjointement par le CHUV et onze établissements de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)*, marque une étape décisive dans la modernisation du système de santé cantonal et s'inscrit dans le programme de législature.

En adoptant ces projets de décrets, qui seront soumis à l'approbation du Grand Conseil, le Conseil d'Etat poursuit l'objectif, inscrit dans son programme de législature, de « consolider l'organisation du système de santé vaudois tout en agissant plus largement sur la maîtrise de l'évolution des coûts, et en particulier de soutenir la transition numérique des hôpitaux reconnus d'intérêt public par l'acquisition d'un nouvel outil permettant une meilleure organisation du travail ».

Outil incontournable

Les dossiers informatisés des patients (DPI) constituent le cœur de l'activité des établissements hospitaliers. Ils structurent l'organisation du travail de l'ensemble des professionnels de la santé qui prennent en charge les patients tout au long de leur parcours de soins. Or, le système actuel arrive en fin de vie, rendant son remplacement indispensable.

Lancé en 2024, le projet « DPI VD » vise à construire un socle informatique commun entre les hôpitaux reconnus d'intérêt public à l'exception de l'EHC, permettant l'intégration et la continuité des soins, avec une possible extension future à d'autres acteurs de la santé vaudoise. Par ailleurs, ce projet offre l'opportunité d'harmoniser les pratiques entre les différents acteurs hospitaliers du canton en s'appuyant au maximum sur les bonnes pratiques et d'éviter que chaque établissement ne traite les données de manière isolée, rendant leur partage ultérieur impossible.

Au terme d'un appel d'offres et de la procédure complète d'adjudication, qui a abouti

le 20 novembre 2025, le choix s'est porté sur la solution de la société Epic Systems Corporation. L'investissement total s'élève à quelque 207 millions de francs, incluant l'acquisition des licences et les services externes auprès du fournisseur, mais également la mise en place de l'infrastructure technique et les renforts en personnel nécessaires pour l'implémentation du projet. Le Conseil d'État soumet ainsi au Grand Conseil un crédit d'investissement pour le CHUV de 104.5 millions de francs, une garantie de l'État de 53.1 millions de francs en faveur des onze établissements de la FHV concernés, ainsi qu'un crédit d'investissement de 50 millions de francs pour contribuer au financement de la mise en œuvre du projet.

Multiples bénéfices attendus

Ce projet, aligné sur la stratégie du Conseil d'Etat, permettra par exemple de garantir la qualité et la sécurité des prises en charge, d'offrir aux patients des parcours de soins coordonnés et d'alléger la pénibilité du travail des professionnels de la santé. Il favorisera également l'alignement des pratiques entre établissements et permettra de bénéficier des progrès technologiques sur le plan clinique, notamment en matière d'aide à la décision et d'intelligence artificielle. Par ailleurs, une fois l'outil implanté, il est escompté que les établissements puissent profiter de progrès conséquents d'efficience. Ces bénéfices proviendront entre autres d'un gain de temps pour les professionnels de santé, d'une diminution des ressaisies, d'un accès facilité à l'information et d'une diminution des examens et traitements réalisés en doublon grâce au partage des données.

Finalement, compte tenu des enjeux stratégiques du projet pour le système de santé vaudois, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un cadre de gouvernance efficient, visant à garantir son succès, sa cohérence dans le temps et sa contribution aux objectifs de qualité, d'efficience et de transversalité des soins.

* L'Hôpital Riviera Chablais (HRC), les Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv), le Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique (GHOL), l'Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB), l'Hôpital de Lavaux (HdL), La Fondation Rive-Neuve (RN) ; l'Institution de Lavigny (IL) ; la Fondation de Nant (FdN) ; le Réseau Santé Balcon du Jura (RSBJ) ; le Pôle Santé Pays-d'Enhaut (PSPE) ; le Pôle Santé Vallée de Joux (PSV).

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 12 février 2026

DSAS, Gianni Saitta, Directeur général de la santé, [medias.sgdas\(at\)vd.ch](mailto:medias.sgdas(at)vd.ch), 079 783 25 89